

COMMENT PROPOSER L'EXPÉRIMENTATION AU PATIENT ?

« ICOPE est un programme de prévention dès 60 ans afin que vous puissiez continuer longtemps ce que vous aimez »

« C'est un questionnaire rapide et gratuit qui évalue vos principales fonctions : mobilité, vue, audition, mémoire, état nutritionnel et moral »

« L'intérêt de ce programme est qu'il permet d'intervenir le plus tôt possible. C'est à ce stade que la prévention est la plus efficace »

Utilisez une communication positive !
Évitez les mots « dépendance », « fragilité », « vieillissement »

QUELQUES CHIFFRES

 212 professionnels formés
63 kinésithérapeutes
58 infirmiers
28 médecins
22 pharmaciens
20 orthophonistes
18 pédicures-podologues
3 orthoptistes

 Plus de 600 inclusions de patients réalisées depuis janvier 2023


 Plus de 150 Steps 2 réalisés depuis janvier 2023




CONTACTEZ-NOUS

UNE QUESTION LIÉE À L'OUTIL INFORMATIQUE ?



 02 44 76 13 90

 parcours@esante-paysdelaloire.fr

UNE QUESTION LIÉE AU PARCOURS LOCAL ?



coordination@cpts-paysderetz.fr



contact.cptsdupaysblanc@gmail.com



cpts.sudloirevignoble@gmail.com



coordo.cptslittoralvendéen@gmail.com



emilie.remaud@cpts-centrevendee.fr



coordination@cptsgrandsaumurois.fr



coordination.cptssevreetloire@gmail.com

UNE QUESTION LIÉE AU PROJET ?



 06 03 72 71 85

 icopepdl@interurps-pdl.org



Votre réflexe
santé dès
60 ans

Destiné aux professionnels
de santé libéraux



ICOPE PAYS DE LA LOIRE

Le programme qui permet au plus grand
nombre de vieillir en bonne santé

L'EXPÉRIMENTATION

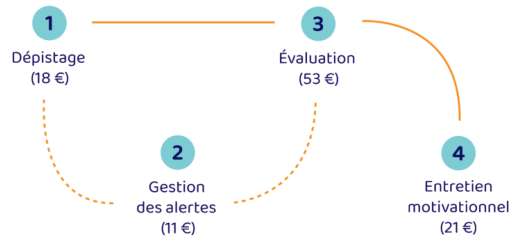
ICOPE Pays de la Loire est un parcours de prévention primaire visant à limiter le nombre de personnes âgées dépendantes dans les années à venir.

Cette expérimentation a été lancée par l'Organisation Mondiale de la Santé. Ainsi, l'InterURPS des Pays de la Loire, le GHT 44, le GHT 49 et le Gérontopôle des Pays de la Loire ont élaboré un dispositif au sein duquel, les professionnels de santé libéraux sont des acteurs majeurs de la prévention primaire. ICOPE Pays de la Loire se déroule en plusieurs étapes dites « Steps ».

Ce parcours est destiné aux personnes de plus de 60 ans, non dépendantes et vivant à domicile.



LE FINANCEMENT



Le financement s'effectue via la CPAM 75. Vous recevrez les fonds autour du 20 du mois suivant. Retrouvez les détails de la facturation sur votre compte Ameli professionnel.

LE PARCOURS

STEP 1

Le questionnaire de dépistage

Ce questionnaire de l'OMS, évalue 6 capacités intrinsèques : mobilité, audition, mémoire, vision, nutrition, état psychologique.



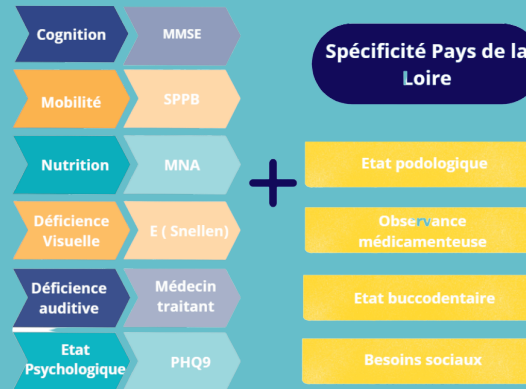
Le questionnaire est à réaliser tous les ans.



Si le questionnaire révèle l'altération d'une ou plusieurs capacité(s), un Step 2 est à réaliser, sauf avis contraire du médecin traitant.

STEP 2

L'évaluation approfondie



L'évaluation approfondie permet de préciser le degré d'altération de la ou des capacité(s) pour orienter le patient vers son médecin traitant. Après transmission des résultats au médecin traitant, vous pourrez élaborer ensemble un plan de soin. Votre CPTS vous communiquera la liste des ressources de votre territoire pour vous aider dans l'orientation du patient.



Le patient doit prendre rendez-vous avec son médecin traitant pour débiter le Step 3

STEP 3

Le plan de soin personnalisé

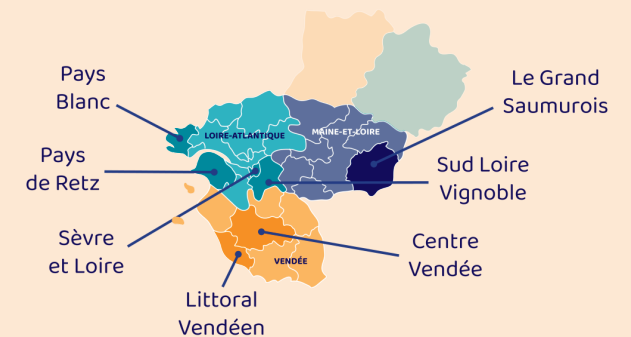
Le plan de soin est proposé au patient par le médecin traitant.

L'entretien motivationnel

L'entretien motivationnel peut être proposé au patient à la fin du Step 2 et réalisé après la proposition du plan de soin personnalisé par le médecin traitant.



7 CPTS ENGAGÉES



Un parcours de soin a été réfléchi et élaboré sur chaque CPTS

